

# Régler le financement de l'accompagnement à domicile d'un point de vue juridique

Une seule prestation d'accompagnement permettrait à 660 000 personnes de 63 ans et plus en Suisse de rester vivre plus longtemps chez eux en autonomie. Le financement ciblé de l'accompagnement par les prestations complémentaires (PC) aurait pour effet non seulement de retarder/d'éviter des entrées en EMS, mais aussi de réduire les dépenses publiques.

## Contexte

**98 %** Plus de 98% des personnes âgées de 65 à 79 ans vivent à leur domicile.

**85 %** Près de 85% des personnes âgées de 80 ans et plus vivent à leur domicile.

**33 %** Une personne sur trois âgée de 63 ans et plus vit seule à son domicile.

- Les coûts d'un accompagnement répondant aux besoins de tous les seniors vivant à domicile en Suisse sont évalués **entre 4,2 et 5,6 milliards de francs par année.**
- L'accompagnement à domicile est le plus souvent plus avantageux que la maison de retraite / EMS.
- **Les seniors qui vivent en EMS reçoivent plus de 2500 francs** par mois de prestations complémentaires à l'AVS. Les seniors qui vivent à domicile reçoivent seulement 600 francs.
- **44%** ou 662 400 des seniors de 63 ans et plus qui vivent à domicile ont besoin **d'au moins une prestation d'accompagnement.**
- Le sentiment de solitude sous-tend les plus grands défis en matière d'accompagnement adapté aux besoins.
- Les soins prodigués par Aide et soins à domicile Suisse concernent surtout les plus de 80 ans.

### Accompagnement à domicile ≠ Soins ambulatoires

Un accompagnement sans soins est possible, des soins sans accompagnement difficilement.



## Agir au niveau politique



Pro Senectute soutient la **motion 18.3716 sur le financement du logement protégé.**

Cette proposition doit être encouragée en 2021 et les éléments suivants doivent être pris en considération :

- « L'accompagnement à domicile » et « le logement protégé » doivent être clairement définis juridiquement.
- Les prestations d'accompagnement doivent avoir pour objectif de permettre aux seniors de vivre à domicile le plus longtemps possible.
- Un financement des prestations d'accompagnement à domicile répondant aux besoins est nécessaire ; en effet, contrairement aux soins, l'accompagnement **n'est pas** financé par la **loi sur l'assurance-maladie (LAMal)**. Alors qu'une personne retraitée sur huit est touchée par la **pauvreté**, les coûts d'accompagnement ne peuvent pas être financés par les PC.

**PRO SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

Les prestations d'accompagnement les plus demandées n'ont aucun lien avec des soins médicaux et peuvent très bien être fournies à domicile. Pro Senectute les propose déjà :



Activités sociales



Mouvement et sport



Soutien au quotidien



Service de visite

Accès à l'étude  
« Accompagnement des seniors à domicile : besoins et coûts »  
de Pro Senectute et de la ZHAW :



Sources : Office fédéral de la statistique, Pro Senectute Suisse